

RDA 23.5.1.3 Erfassen von Beziehungskennzeichnungen
Recording relationship designators
Enregistrement des indicateurs de relation

Règle d'application :

a) Si une relation selon RDA 23 est établie et qu'on ne se contente pas d'une description non structurée, il y a lieu d'enregistrer systématiquement un indicateur de relation approprié.

Pour l'enregistrement des indicateurs de relation dans les descriptions composées voir [AH-022](#).

Pour l'enregistrement des indicateurs de relation dans les notices d'autorité voir [EH-W-01](#).

b) Utiliser à cet effet les indicateurs de relation de l'[Annexe M](#). Omettre systématiquement la mention entre parenthèses du niveau FRBR figurant dans certains indicateurs de relation. Le catalogueur n'est pas libre de créer ses propres indicateurs de relation. S'il n'y a pas d'indicateur de relation dans l'[Annexe M](#) qui convienne ou si une incertitude concernant le genre exact de relation subsiste, fournir à la place le nom de l'élément de la relation enregistrée comme indicateur de relation (donc « sujet de » / « sujet dans »).

c) Le cas échéant, il est possible d'enregistrer plusieurs indicateurs de relation figurant dans l'[Annexe M](#).

d) Dans l'[Annexe M](#), les indicateurs de relation sont en partie subdivisés une seconde fois. Il est recommandé d'utiliser systématiquement l'indicateur le plus précis (par exemple « recensé dans » et non « décrit dans »). Les indicateurs de relation qui ne se trouvent au même niveau hiérarchique ne doivent pas être attribués en même temps (donc par exemple, pas à la fois « analysé dans » et « évalué dans » pour une œuvre donnée qui est le sujet d'une autre œuvre).

[Etat: 10/2016, trad. rév. 08/2017]

Explication :

L'annexe M est utilisée pour le catalogage formel. Pour l'indexation matière, le fait qu'une œuvre soit le sujet de la ressource est exprimé selon RSWK, c'est-à-dire avec les descripteurs matières correspondants.

[Etat: 02/2017]